

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 14 décembre 2022

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le huit décembre deux mille vingt-deux, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

### OBJET

ATTRIBUTION DE  
HUIT BOURSES  
AGIS T JEUNE

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Delphine PUIPIER, Simon BERNSTEIN, Nancy AGUILERA TORRES, Frédérique SARRE, Hélène BERTOUMIEUX.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Nathalie BETEMPS par Liliane GAUDUBOIS, Malika DJERBOUA par Patrick BILLOUET, Richard LE PONTOIS par Guillaume LAFEUILLE, Sonia ANGEL par Richard LE PONTOIS, Johanna BERREBI par Christian LAGRANGE, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Mathias GOLDBERG par Valérie LEBAS, Vincent DURAND par Frédérique SARRE.

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Bénédicte BARBET, Brigitte BERCERON

SECRETARE : Martin DOUXAMI

## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022

**OBJET : ATTRIBUTION DE HUIT BOURSES AGIS T JEUNE**

**LE CONSEIL,**  
Sur proposition du Maire,

**VU** le code général des collectivités territoriales,  
**VU** la délibération n°D8/15 du 4 février 2015 approuvant la mise en place un dispositif d'aide à la réalisation d'un projet personnel en échange d'heures de bénévolat sous forme de l'attribution de bourses,

### CONSIDERANT CE QUI SUIT :

Les dossiers Agis T Jeune présentés respectivement par BUISSEREHT Djouly, EOUZAN WOLLENDRE Nina, KOUYATE Mohamed, LACAUX Maely, LENOIR Sabrina, MINART Basile, POLADYAN Edyta, SILVA LIMA Enzo se sont chacun vus attribuer une bourse de 300 euros par la commission d'attribution réunie les 4 et 5 octobre 2022.  
Le conseil municipal doit approuver le versement des bourses

**VU** le budget communal,  
**VU** l'avis de la commission compétente,  
**VU** le rapport du représentant légal,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

**ARTICLE 1 :** Approuve et autorise le Maire à verser huit bourses de 300 euros respectivement à BUISSEREHT Djouly, EOUZAN WOLLENDRE Nina, KOUYATE Mohamed, LACAUX Maely, LENOIR Sabrina, MINART Basile, POLADYAN Edyta, SILVA LIMA Enzo, pour des projets favorisant l'autonomie des jeunes.

**ARTICLE 2 :** La dépense en résultant sera imputée sur le budget de la ville.

**ARTICLE 3 :** La présente délibération sera transmise, au Préfet de la Seine Saint-Denis, au Trésorier Municipal de la Ville des Lilas et publiée

Et ont signé au registre les membres présents,  
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

**Lionel BENGHAROUS**



Certifiée exécutoire compte tenu :  
- de sa transmission en Préfecture  
- et de sa publication le **16 DEC. 2022**

<p>Délibération votée par :</p> <p>Voix pour 31</p> <p>Voix contre</p> <p>Abstentions</p> <p>NPPV</p>
---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20221214-D158-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).